RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quillan

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :
En exercice : **27**
Qui ont pris part à la délibération : **26**
Dont pouvoirs : **3**
Votes pour : **25**
Votes contre : **0**
Abstentions : **1**
Date de la convocation : **22/09/2026**
Date d'affichage : **02/10/2026**

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

- 9 OCT. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, M. Jean-Michel FOSSET, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, M. Derrick CAMPBELL, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON, M. Cédric BEAUVAL.

Étaient absents excusés : Mme Laétitia SAPLANA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Claudine KOTTEN en faveur de M. Gérard STOQUERT, Mme Céline SANCHEZ en faveur de Mme Muriel SCANDOLERA.

Secrétaire : Mme Manon LUCASSON.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-149**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°2 au BP 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'assainissement,

Vu la délibération n° MA-DEL-2026-055 du 27 Avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026 de l'assainissement

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits d'investissement supplémentaires afin de permettre le règlement de plusieurs dépenses qui n'avaient pas été prévues au budget primitif 2026,

Considérant qu'il est notamment prévu l'installation d'un dispositif de mesure des débits sur le réseau d'assainissement, comprenant un capteur de vitesse et un débitmètre sans contact de radar,

Considérant qu'il convient également de prévoir la création d'un branchement d'assainissement,

Considérant qu'il convient également de prévoir des travaux d'assainissement Avenue François Mitterrand,

Considérant que ces opérations constituent des dépenses d'investissement relevant du chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 21531 – Réseaux d'assainissement,

Considérant que la section d'investissement du budget primitif 2026 de l'assainissement a été votée en suréquilibre, permettant de disposer de ressources d'investissement supérieures au montant des dépenses d'investissement inscrites au budget,

Considérant que dans ces conditions, l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 21 peut être réalisée sans diminution de crédits sur un autre chapitre de la section d'investissement, les crédits supplémentaires étant couverts par les ressources disponibles de cette section,

M. Le Président propose au Conseil Municipal :

1- D'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement 2026 pour l'exercice 2026

2- D'augmenter de 75.000 € les crédits inscrits au chapitre 21 – Immobilisations corporelles, 21531 réseaux d'assainissement, afin de permettre la réalisation des opérations précitées.

Cette décision modificative se décompose comme suit :

Dépenses Investissement	BP 2026	DM N°1	BP+DM N°1	DM N°2	BP+DM n°2
Chap. 040	24.075,00		24.075,00		24.075,00
Chap. 16	8.500,00		8.500,00		8.500,00
Chap. 20	20.000,00	-1.700,00	18.300,00		18.300,00
Chap. 21	7.200,00		7.200,00	+75.000,00	82.200,00
Chap. 10		+1.700,00	1.700,00		1.700,00
TOTAL	59.775,00		59.775,00		134.775,00
Recettes Investissement	BP 2026	DM N°1	BP+DM N°1	DM N°2	BP+DM n°2
Chap. 021	188.822,66		188.822,66		188.822,66
Chap. 040	63.000,00		63.000,00		63.000,00
001. Résultat antérieur	411.118,95		411.118,95		411.118,95
TOTAL	662.941,61		662.941,61		662.941,61

3- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Marco CABALLERO).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,

Mme Manon LUCASSON

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Stéphane PEILLET.

MAIRIE DE QUILLAN (Aude)

2026-149

Identifiant FAST :	ASCL_2_2026-10-09T10-48-45.00 (MI273019195)
Identifiant unique de l'acte :	011-200059418-20261009-2026-149-DE (Voir l'accusé de réception associé)
Objet de l'acte :	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N.2 au BP 2026
Date de décision :	Oct 9, 2026 12:00:00 AM

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires 7.1.1. FINANCES LOCALES
Identifiant unique de l'acte antérieur :	
Acte :	MA-DEL-2026-149.PDF

Préparé	Date **09/10/26** à **10:48**	Par **TRICOIRE Muriel**
Transmis	Date **09/10/26** à **10:48**	Par **TRICOIRE Muriel**
Accusé de réception	Date **09/10/26** à **10:54**	